

BULLETIN TYPE: Notice to Issuers

BULLETIN DATE: March 18, 2009

Re: Payment of Outstanding TSX Venture Exchange Annual Sustaining Fees

This Bulletin is to advise TSX Venture Exchange Issuers that the 2009 annual sustaining fee is now due and payable. As in previous years, issuers will be subject to additional fees if payment is not received by **March 31, 2009**. A fee of 5% of any outstanding sustaining fee will be charged on a monthly basis to an Issuer for each month that it fails to submit their fees (the Late Payment Fee) . Please refer to Policy 1.3 for further information regarding the Late Payment Fee.

For Issuers that are currently trading, failure to make payment by April 30, 2009 will result in the Exchange proceeding to halt the Issuers' securities without further notice. An Issuer halted for failure to pay the sustaining fee will be subject to the Late Payment Fee and a processing fee of \$250 + GST (and applicable provincial tax) to be brought back to trade.

If payment is not made within 10 business days of being halted, the Issuer will be suspended. Once an Issuer is suspended from trading, it will be subject to a reinstatement review, which must be accompanied by the Late Payment Fee and the applicable fee of \$500 + GST (and applicable provincial tax).

In May 2009, suspended Issuers with outstanding sustaining fees should expect to be sent a notice to delist.

Issuers are reminded to check the Company Information tab on the quote page for their symbol on our web site at www.tsxventure.com to ensure that the Exchange has the most current contact information on file. Any updates can be sent to information@tsxventure.com.

If you have any questions, please contact:

- (a) If the question relates to the status of the account or copy of the invoice
Terry Paley
Manager, Credit and Collections
TSX Group
(416) 814-8842
- (b) If the question relates to other receivables or credits on account
Carol-Ann Edwards
Analyst
TSX Venture Exchange
(403) 218-2814
- (c) If the question relates to non-payment of the fees and the notice to delist
Joanne Butz
Team Manager, Compliance and Disclosure
TSX Venture Exchange
(403) 218-2820

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : Le 18 mars 2009

Objet : Paiement des droits de maintien de l'inscription annuels à la Bourse de croissance TSX qui sont en souffrance

Le présent bulletin a pour objet d'informer les émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX que les droits de maintien de l'inscription pour 2009 (droits de maintien) sont maintenant dus. Comme pour les années passées, les émetteurs sont sujet à des droits additionnelles dans l'éventualité où les droits de maintien n'ont pas été acquittés d'ici au 31 mars 2009. Des droits s'établissant à 5 % des droits de maintien de l'inscription en souffrance seront facturés chaque mois aux émetteurs pour chacun des mois à l'égard desquels ils font défaut d'acquitter ces droits (les « frais de retard »). Veuillez référer à la Politique 1.3 pour de plus amples renseignements relativement aux frais de retard.

Les émetteurs dont les titres sont actuellement négociés à la Bourse et qui font défaut d'acquitter les droits requis d'ici le 30 avril 2009 verront leurs titres faire l'objet d'un arrêt de la négociation par la Bourse, et ce, sans autre préavis. Les émetteurs dont les titres font l'objet d'un arrêt de la négociation pour défaut de paiement des droits de maintien de l'inscription devront acquitter les frais de retard et des droits de traitement de 250 \$ plus la TPS (et toute autre taxe provinciale applicable) pour reprendre les négociations.

Si le paiement n'est pas fait dans les 10 jours ouvrables suivant l'arrêt de la négociation, l'émetteur sera suspendu. Un émetteur suspendu est assujéti à un examen de réadmission, il devra alors acquitter les frais de retard ainsi que des droits d'examen de 500 \$ plus la TPS (et toute autre taxe provinciale applicable).

Les émetteurs suspendus qui ont des droits de maintien en souffrance recevront un avis de radiation en mai 2009.

Nous rappelons aux émetteurs qu'ils doivent s'assurer que les coordonnées que nous avons au dossier sont à jour en vérifiant sous l'onglet « Renseignements sur la société » qu'ils trouveront à la page de leur symbole boursier sur le site Web de la Bourse, à www.tsxventure.com. Les mises à jour peuvent être envoyées à information@tsxventure.com.

Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ce qui suit :

- (a) État de compte ou copie d'une facture
Terry Paley
Coordonnateur, Crédit et recouvrement
Groupe TSX
(416) 814-8842
- (b) Débiteurs et crédits
Carol-Ann Edwards
Analyste
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2814
- (c) Non-paiement des droits et avis de radiation
Joanne Butz
Chef d'équipe, Conformité et communication d'information
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2820